



Charte Qualité
des Pomiculteurs de France

Les bonnes
pratiques
arboricoles
pour des relations
de bon voisinage

www.lapomme.org



**Une Démarche Qualité respectueuse de l'environnement,
reconnue par le Ministère de l'Agriculture.**

« Certification Environnementale des exploitations agricoles » niveau 2.





Pourquoi entretenir de bonnes relations de voisinage ?

En tant qu'arboriculteurs agréés Vergers écoresponsables, nous sommes engagés dans la Charte Qualité des Pomiculteurs de France, une Démarche Qualité en perpétuelle évolution depuis plus de 20 ans. Aujourd'hui, nous sommes 1 300 pomiculteurs à partager la même éthique : produire des fruits sains, savoureux et de qualité, avec des méthodes de production respectueuses de l'environnement et de la biodiversité en verger.

Respecter l'environnement, c'est d'abord respecter notre cadre de vie immédiat. Ainsi, la protection des populations partageant le même environnement que les vergers (voisinage ou utilisateurs de la nature) est fondamentale pour que pomiculteurs et riverains puissent cohabiter en parfaite harmonie.

Il est essentiel pour nous de protéger notre verger contre les maladies ou les ravageurs, que ce soit avec des solutions biologiques ou de synthèse. Cependant, il est également indispensable d'agir avec mesure et bon sens, afin de maîtriser notamment le phénomène de dérive et ses nuisances éventuelles sur le voisinage.

Ce livret a pour objectif de proposer des règles de bonnes pratiques tout en respectant les attentes des différents acteurs et de rappeler quelques principes de cordialité pour éviter les incompréhensions, voire les litiges.



Charte Qualité
des Pomiculteurs de France



BIEN AMÉNAGER SA PARCELLE

1- Le diagnostic

- Réaliser pour chaque parcelle une analyse de l'environnement immédiat du verger. Répertorier sur un plan les habitations, routes, chemins de randonnées, points d'eau, cultures sensibles, élevages...
- Identifier les zones à protéger et évaluer le risque de dérive sur celles-ci : distance de plantation du verger par rapport à cette zone, sens de plantation du verger, aménagement existant de la parcelle, topographie des lieux, éléments permettant d'éviter la dérive, type de pulvérisateur utilisé, sens des vents dominants...
- Si l'aménagement du verger ne permet pas d'écarter toute gêne pour l'environnement immédiat, il est nécessaire d'envisager la plantation de haies, de changer ses pratiques de pulvérisation ou d'augmenter la distance entre la zone à risque et le verger.

L'évolution du Plan Local d'Urbanisme

Au niveau local et en cas de révision du Plan Local d'Urbanisme, il est important de participer à la consultation publique pour définir des zones agricoles protégées et inciter la mise en place d'une mesure de protection efficace lors de nouvelles constructions le long de zones agricoles. Sensibilisez votre mairie à cet enjeu.

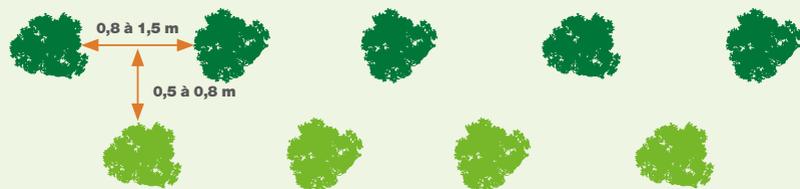


2- L'implantation de haies

• En cas de plantation de haies :

Favoriser le choix d'essences locales adaptées à votre terroir et favorables au développement de la biodiversité.

Séquence de plantation en double rang (recommandé)



Séquence de plantation en simple rang



Attention à bien anticiper la distance de plantation pour assurer son entretien. La haie devra être au moins aussi haute que le verger et devra être semi-perméable pour éviter le détournement de la dérive (attention aux filets brise-vent ou aux haies trop compactes).

• Sans implantation de haie :

Si aucune mesure de protection n'est mise en place, il est recommandé d'accroître la distance entre la limite de propriété et le premier rang de verger afin de conserver la maîtrise de la dérive.



• L'implantation ou la replantation d'un verger :

En cas d'implantation d'un nouveau verger ou de replantation, l'arboriculteur tiendra compte de l'ensemble de ces éléments pour réaliser son projet.



LES AVANTAGES DES HAIES :

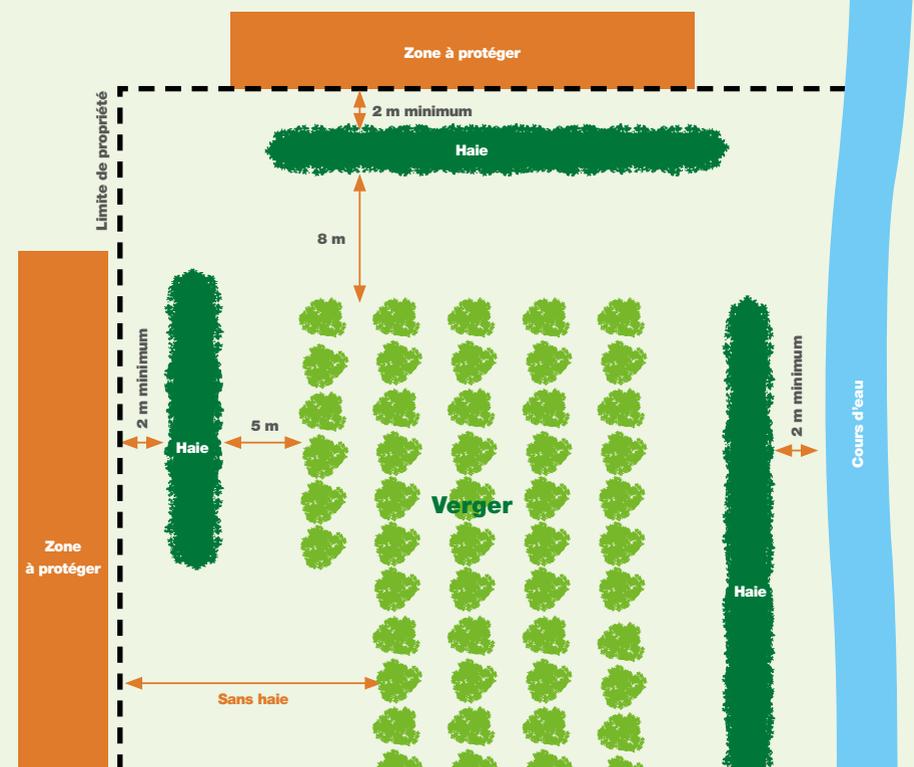
- Refuge pour le maintien et le développement de la biodiversité utile du verger.
- Barrière physique à la dérive vers l'extérieur de la parcelle.
- Prévention contre les contaminations extérieures au verger.
- Protection des cultures contre le vent.
- Diminution de la ZNT Eau (Zone Non Traitée) en association avec un moyen permettant de diminuer la dérive (ex : matériel).



À RETENIR :

Les haies double rang sont à privilégier. La haie sera plantée au moins à 2 m de la limite de propriété voisine.

Implantation recommandée





LES BONNES PRATIQUES D'INTERVENTION



1- Un matériel bien adapté et contrôlé

- Si une intervention est nécessaire, le matériel de pulvérisation doit être entretenu et étalonné.
- En cas d'acquisition d'un nouveau pulvérisateur, il est nécessaire de prendre en compte le bruit et la réduction de la dérive afin de limiter les nuisances (cf. inscription au Bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture des moyens permettant de diminuer la dérive de pulvérisation).



2- Le choix de la meilleure solution

- À efficacité comparable, les produits de biocontrôle seront privilégiés (liste NODU Vert ayant un impact moindre sur l'environnement).
- Adapter la qualité de pulvérisation au stade végétatif du verger.



3- Une vigilance et analyse des conditions climatiques

- Apprécier l'orientation et la vitesse du vent avant d'intervenir sur les parcelles. Afin d'éviter le phénomène de dérive, ne pas intervenir si la vitesse du vent est trop importante.
- Éviter d'intervenir en période de butinage des pollinisateurs.



BIEN VOISINER

1- Communiquer et respecter son voisinage

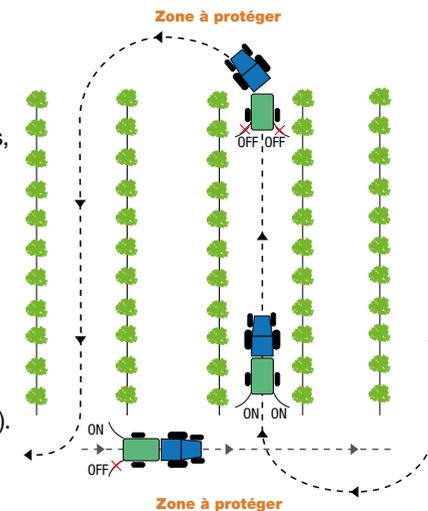
- Éviter sauf cas de force majeure, les interventions entre 20h et 7h ainsi que les dimanches et jours fériés.
- En cas de « preuves d'activité extérieure du voisinage » (enfants dans le jardin, linge dehors, promeneurs...), prendre le temps de prévenir les voisins de votre intervention, ou la reporter à un moment plus propice.
- Prévenir les voisins, qui en font la demande, avant d'intervenir sur la parcelle.
- Être vigilant sur les nuisances sonores, notamment la nuit et le week-end.

L'opération Vergers ouverts, organisée chaque année par l'ANPP, est une bonne opportunité pour valoriser l'engagement de chaque pomiculteur dans la démarche Vergers écoresponsables. Elle permet de partager un moment de convivialité avec ses voisins, tout en apportant des explications sur les méthodes de production.



2- Les bons réflexes

- Réserver les voies publiques à la circulation sans l'entraver. En cas de salissures des routes et chemins, un nettoyage sera réalisé au plus vite.
- Fermer systématiquement les vannes des pulvérisateurs en bout de rang.
- Arrêter la pulvérisation en cas de présence de personnes à proximité immédiate du tracteur (promeneur, riverain...).
- Protéger les dernières rangées d'arbres le long des habitations par la face du pulvérisateur opposée au côté riverain (et en fermant l'autre rampe).
- S'approcher au maximum de la végétation afin d'assurer l'interception de la préparation par le végétal.
- Rester courtois à tout moment, prévenir la mairie en cas d'incident lors de la pulvérisation.
- Contacter l'ANPP en cas de besoin.





Charte Qualité
des Pomiculteurs de France

favorisons le dialogue
pour mieux vivre ensemble !



Association Nationale Pommes Poires
Tél. : 01 53 10 27 80
contact@pommespoires.fr
www.lapomme.org